

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 avril 2023

Déposer et suivre votre demande de mobilité, dorénavant possible en ligne !

A compter du 3 avril, tous les résidents d'outre-mer ayant un projet de mobilité, pourront le faire en ligne sur www.ladom.fr. Il s'agit, selon le Directeur général Saïd Ahamada « d'une nouvelle avancée qui s'inscrit dans une démarche plus globale d'amélioration et de facilitation de l'accès à l'offre de services de LADOM par les Ultramarins ».

Tout d'abord, le 2 mars dernier, LADOM lançait son tout premier simulateur en ligne permettant aux résidents d'outre-mer intéressés par l'un de ses dispositifs, de vérifier l'éligibilité de leur demande.

Dorénavant, après avoir testé et vérifié leur éligibilité, ils pourront **déposer et suivre en ligne** leur demande de mobilité, tout cela en temps réel. Ces deux actions conjuguées permettront d'optimiser et de faciliter le parcours des Ultramarins vers la mobilité.

Avant ces nouveautés, seul l'accès aux dispositifs : Passeport pour la mobilité des études et Aide la continuité territoriale (grand public) étaient dématérialisés. Désormais les dispositifs suivants le seront également :

- Passeport pour la mobilité de la formation professionnelle
- Déplacement dans le cadre d'une prise de poste
- Déplacement dans le cadre d'oraux de concours
- Dispositif funéraire
- Cadres d'avenir Guadeloupe et Saint-Martin (nouveau dispositif)

D'ici la fin de l'année 2023, tous les dispositifs de LADOM seront ouverts en ligne.

Dans le même temps, les Agences de LADOM présentes dans tous les DROM et à Saint-Martin **continueront à recevoir les publics**, notamment ceux n'ayant pu effectuer une demande en ligne ou souhaitant obtenir des informations complémentaires.

Contact presse : Laura Bourgninaud, Directrice de cabinet & de la communication – laura.bourgninaud@ladom.fr